

# DROITS ET RESPONSABILITÉS

1. J'ai le droit à une éducation de qualité me permettant d'atteindre mon plein potentiel, de surcroît j'ai la responsabilité d'écouter, d'apprendre et de faire mes travaux scolaires au mieux de moi-même.
2. J'ai le droit de poursuivre mon éducation en français, de surcroît j'ai la responsabilité de pratiquer cette langue partout à l'école.
3. J'ai le droit à une école sécuritaire et accueillante, de surcroît j'ai la responsabilité de contribuer à la sécurité et au bien-être des autres.
4. J'ai le droit à mes différences tout en étant traité avec respect tant par le personnel que par mes pairs, de surcroît j'ai la responsabilité de respecter les différences d'autrui par mon comportement et par mon langage.

# RÈGLEMENTS

Pour assurer un environnement propice à l'apprentissage et au respect, les règles suivantes doivent être observées :

1. **Circulation** : Se déplacer calmement dans les corridors. Il est interdit d'y circuler sans autorisation pendant les heures de cours.
2. **Transports personnels** : L'usage de la planche à roulettes, de la trottinette, de la bicyclette et des patins à roues alignées est strictement interdit à l'intérieur de l'école et sur les trottoirs entourant le terrain.
3. **Substances illicites** : La consommation ou la possession de drogues, d'alcool, de vapeuses et de cigarettes est proscrite à l'école et dans les autobus scolaires.
4. **Appareils électroniques en classe** : L'utilisation du téléphone cellulaire, de la montre intelligente, des écouteurs sans fil ou de tout autre appareil électronique est interdite dans les salles de classe.

5. **Haut-parleurs** : L'utilisation de haut-parleurs (ex. Bluetooth) est interdite durant toutes les heures d'école, incluant la période du dîner ainsi que les arrivées et les départs en autobus.
6. **Intégrité du travail** : Il est interdit de copier, de voler le travail d'autrui, ou d'utiliser l'intelligence artificielle sans l'accord des enseignants. Le plagiat est considéré comme illégal.

## CODE VESTIMENTAIRE

Je m'engage à porter des vêtements décents qui respectent l'environnement d'apprentissage de notre école.

- Le vêtement du haut doit couvrir les épaules d'au moins trois doigts.
- Le bermuda est autorisé, mais le short, la jupe ou la robe plus courts que dix centimètres sous le fessier sont interdits.
- Les vêtements qui révèlent ou ne couvrent pas les seins, les épaules, les fesses et les sous-vêtements sont interdits.
- Tous les vêtements et les accessoires comportant des messages violents, discriminatoires ou faisant la promotion de produits illégaux sont interdits.
- La casquette ou tout autre couvre-chef (capuchon, tuque, bandeau, etc.) ne sont pas acceptés dans les classes.

**Un membre du personnel décidera de la conséquence d'une entrave à tout règlement ou au non-respect d'un article du Code.**